

Réf: Dossier N° : 57529

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « TRAORE SIRIKI TRANSPORT » en abrégé «TST »
Siège social : ANYAMA N'DOTRE VERS LE CARREFOUR, BP 530
ABIDJAN

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23 Nov. 2018, et enregistrés au CEPICI le 27 Nov. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « TRAORE SIRIKI TRANSPORT » en abrégé «TST ».

Objet: transport de gaz, transport public de marchandises et diverses prestations

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ANYAMA N'DOTRE VERS LE CARREFOUR, BP 530 ABIDJAN

GERANT: Monsieur TRAORE SIRIKI.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-31132 du 30/11/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°27869 du 30/11/2018

